



Règlement

LABEL PMG TOUR



SAISON 2018 - 2019

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape PMG TOUR doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE.

Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE en cours : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques Pony-Games.

Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent document, il est fait application du Règlement des Compétitions et règlement spécifique de la FFE en vigueur.

I. GENERALITES

Le label PMG TOUR 2019 est attribué au concours organisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 et est destiné à :

- Garantir à tous les cavaliers, les parents, les entraîneurs, les enseignants l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire,
- Contribuer à l'amélioration du niveau de performance des concurrents,

Valoriser les organisations de qualité

II. EQUIPES

A. Composition des Equipes :

Lors de la première étape à laquelle l'équipe participe, celle-ci doit être composée de 5 cavaliers, un nom d'équipe est choisi par les cavaliers pour l'ensemble du PMG TOUR.

Sur les étapes suivantes, elle doit être composée d'un minimum de 3 cavaliers de cette même équipe.

Au maximum 50 % de cavaliers étrangers sont autorisés par équipe engagée.

Les équipes étrangères engagées sur une étape entrent dans le classement de celle-ci mais ne peuvent accéder au classement général du PMG Tour.

B. Epreuves Excellence :

L'organisateur a la possibilité de répartir les équipes engagées en deux catégories : PMG et PMG Excellence, sur des critères de performance. Dans ce cas, la demande doit être faite le lendemain de la clôture qui est fixée à 15 jours.

Chaque organisateur est libre de déterminer le nombre d'équipes qualifiées en PMG Excellence pour sa compétition.

→ A titre d'exemple, lors d'une compétition où 40 équipes sont inscrites en Open sur un terrain de 8 lignes, on peut proposer 2 poules en PMG Excellence (soit 16 équipes) et le reste en PMG.

Si le nombre d'équipes répondant aux pré-requis pour le PMG Excellence est supérieur au nombre de places mises à disposition par l'organisateur, la sélection se fera par la Direction Technique Nationale (DTN) sur un choix sportif basé sur des critères de performance.

C. Conditions d'engagement

Une équipe engageable en épreuve PMG Excellence doit respecter les conditions suivantes :

- Le nom de l'équipe doit comporter le nom du club engageur et/ou la localité représentée, auquel peut s'adjoindre le nom du sponsor. L'organisateur se donne le droit pour l'image de sa compétition de demander un changement de nom d'équipe si ce dernier n'est pas en adéquation avec l'image sportive et sérieuse de la discipline.
- 1 seule équipe par club engageur est autorisée en PMG Excellence.

Equipes étrangères :

L'organisateur définit le nombre d'équipes qualifiées par pays en PMG Excellence. La sélection des équipes pouvant accéder au PMG Excellence pour chaque pays se fera auprès du responsable sportif du pays correspondant.

Le reste des équipes étrangères sera qualifié en PMG.